

COMMUNE DE BARBY

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015 (CONVOCATION DU 22 JANVIER 2015)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BORRIONE, FANTIN, GACHET, GUICHET, JULLIEN, LAISSUS, PIERRETON, ROUX, ZANONI, ZAOUCHE

Mesdames CHAPPUIS, ASSELIN, DEBAISIEUX, GIRERD, HISBI, JEAN, MERLE, RABILLER, SIMON

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSES

Monsieur Pascal BOUVIER donne pouvoir à Madame Corinne GIRERD.

Madame Marie-Christine BROSSON donne pouvoir à Madame Jeannine RABILLER.

Madame Florence SCHNEIDER donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.

Madame Marie VALLET donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Monsieur Mohamed ZAOUCHE est désigné Secrétaire de Séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2014, **adopte à l'unanimité** le procès-verbal qui en a été dressé.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Mohamed ZAOUCHE rejoint le Conseil Municipal.

Après une longue période de désendettement, la Commune a retrouvé depuis le mandat précédent des possibilités de réaliser des investissements conséquents en les autofinçant intégralement sans avoir recours à l'emprunt. La Commune bénéficie d'une très bonne situation de trésorerie. Le solde en caisse au 31 décembre 2014 est de 1 108 000 € après règlement des mandats émis avant le 31 décembre 2014.

Pour information, la Commune n'a pas souscrit d'emprunt depuis 1999. Au 1^{er} janvier 2015, les emprunts de la Commune ne représentent que 29 000 € (soit 8 € par habitant). Solde qui sera remboursé au 1^{er} trimestre 2015. Cette situation financière favorable permettra sur ce mandat à la Commune de maintenir un niveau d'investissement significatif bien qu'en retrait par rapport au mandat précédent.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2015 devrait être marqué par une baisse des recettes de fonctionnement d'environ 2% à 2 520 K€ et une hausse des dépenses d'environ 2% à 1 965 K€ par rapport au réel 2014.

En dépenses :

Les choix politiques retenus consistent toujours à poursuivre au mieux la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une marge suffisamment significative pour le financement des dépenses d'investissement.

Charges à caractère général :

Le montant global devrait être en légère hausse en 2015 par rapport à 2014 en raison de la hausse des charges générales (eau, électricité, chauffage).

Charges de personnel :

- Stabilité des effectifs,
- GVT (avancements d'échelons et de grade). A noter l'absence d'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique en 2015,
- Coût supplémentaire pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (12 K€)

COMMUNE DE BARBY

Autres charges de gestion courante :

Prise en compte du coût des rythmes scolaires en année pleine (30 K€)

Fin des frais de portage (- 10 K€)

Augmentation du FPIC (5 K€)

Augmentation des assurances (10 K€)

En Recettes :

* Hypothèse retenue :

Les taux d'imposition ménage sont maintenus et sont les suivants :

- taxe d'habitation : 10,06 %,
- taxe foncière : 18,35 %,
- taxe foncière propriétés non bâties : 56,77 %.

* Baisse des recettes venant de l'Etat estimée à 8 % soit un impact de 55 K€ pour la seule année 2015. Stabilité de celles venant de Chambéry métropole et revalorisation probable de 0,9 % des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (dans l'attente des chiffres définitifs de la Loi de Finances 2015).

Aussi, le volume des ressources communales provenant de la fiscalité directe et des diverses dotations devrait continuer de diminuer en 2015 malgré de nouveaux logements.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le débat doit permettre de clarifier les deux points suivants :

- la définition actualisée du programme d'investissement pluriannuel établi en collaboration entre la commission des finances et la commission des travaux, avec le souci de définir des priorités.
- Les orientations du financement de ce programme pluriannuel d'investissement.

Le programme d'investissement 2015 s'élève à 1 115 000 €, dont 825 000 euros d'investissement nouveaux et 290 000 euros de report de 2014.

Sur ces bases, la Commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2015.

L'endettement fin 2015 sera nul malgré 12,5 millions d'euros d'investissement sur la période 2008-2014.

Pour information, la recette FCTVA pour 2015 est estimée à 135 000 € (au titre des dépenses 2014).

III. ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

COMMUNE DE BARBY

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

« Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2014 s'élève à 1 935 699 €. (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Le quart de ces dépenses se chiffre à 483 924 €.

Conformément aux textes applicables et aux besoins de la Commune, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 90 100,00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Opération	Désignation	Montant Dépenses	Fonction
---------	-----------	-------------	------------------	----------

DEPENSES

2111		Acquisitions Foncières	3 000.00	020
2184	15	Matériel divers	5 000.00	822
2183	37	Matériel informatique	3 000.00	020
2182	39	Matériel technique	5 000.00	823
21318	135	Travaux gymnase	12 000.00	411
21316	141	Travaux cimetières	30 000.00	026
2135	152	Entretien bâtiments	25 000.00	33
2128	154	Création espaces verts	2 500.00	823
2315	157	Abords Monférine	2 600.00	824
2152	166	Signalétique	2 000.00	822
Total			90 100.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE D'ADOPTER les propositions de Monsieur Didier FANTIN dans les conditions exposées ci-dessus.

IV. ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE VOILE

Madame Agnès SIMON, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'école élémentaire pour la classe de voile des CM1/CM2 au centre nautique du Bourget du Lac.

Ces classes de voile sont organisées depuis de nombreuses années à Barby mais le coût croissant des transports ne permet plus aux finances de l'association de l'école élémentaire d'envisager cette activité sans une aide financière complémentaire.

COMMUNE DE BARBY

Les activités prévues comprennent de la voile (navigation en optimiste) et de la pagaie (kayak ou canoë) et entrent dans le cadre de l'EPS. Elles permettent aux élèves de découvrir un environnement proche et de les sensibiliser à la protection de l'environnement, notamment la préservation de la qualité des eaux du lac.

Le coût total du projet s'élève à 2 309,60 euros. Les parents ont accepté de participer financièrement au projet.

Madame Agnès SIMON propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'école élémentaire une subvention d'un montant de 800 € pour l'organisation de la classe de voile des CM1/CM2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 800 € à l'école élémentaire de Barby pour financer une partie du coût de la classe de voile des CM1/CM2.

V. ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET D'INITIATION AUX TECHNIQUES DE FABRICATION D'UN FILM D'ANIMATION

Madame Agnès SIMON, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet « initiation aux techniques de fabrication d'un film d'animation » concernant les classes de CE1, CE2/CM1 et 6 élèves de la CLIS de l'école élémentaire.

Ce projet consiste en un atelier d'initiation à différents procédés d'animation à destination des 3 classes concernées avec l'intervention du prestataire « Studio Patamm », sur une durée de 2 jours.

Les élèves découvriront 4 techniques de fabrication : le papier découpé, la pâte à modeler, le dessin animé, la pixilation. Ils choisiront ensuite une technique, construiront un scénario et créeront un film par petit groupe.

Le coût de ce projet s'élève à 974 euros.

L'école élémentaire sollicite une participation financière de la Commune, le reliquat étant financé par les crédits d'activité versés annuellement par la Commune.

Madame SIMON propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 500 euros pour la réalisation de ce projet.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder à l'école élémentaire une subvention d'un montant de 500 euros pour le projet « film ou diapo-conté ».

VI. RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR DES ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE DE BARBY FREQUENTANT UNE CLASSE SPECIALISE DE LA VILLE DE CHAMBERY

Madame Agnès SIMON, Adjointe, présente au Conseil Municipal la demande présentée par la ville de Chambéry pour trois enfants domiciliés sur la Commune de Barby fréquentant une classe spécialisée (CLIS) de la ville de Chambéry.

Ces enfants sont inscrits au restaurant scolaire et, dans la mesure où cette orientation en CLIS ne relève pas d'un choix des familles, la ville de Chambéry a décidé de leur appliquer le tarif destiné aux enfants chambériens basé sur le quotient familial.

En contrepartie, la ville de Chambéry sollicite une participation financière de la Commune de Barby, afin de compenser l'écart entre le tarif extérieur qui devrait être appliqué (9,35 €) et le tarif que payeront les familles en fonction de leur quotient familial : 3,85 € pour l'une et 6,20 € pour les deux autres.

COMMUNE DE BARBY

La Commune de Barby applique, aux enfants domiciliés sur la ville de Chambéry inscrits à la CLIS de Barby et fréquentant le restaurant scolaire, le tarif basé sur le quotient familial et facture la différence avec le tarif extérieur (6,15 €) à la ville de Chambéry.

Madame Agnès SIMON propose au Conseil Municipal d'accepter, pour l'année scolaire 2014-2015, le versement d'une participation financière à la ville de Chambéry correspondant à la différence entre le prix payé par la famille et le tarif extérieur appliqué sur Barby (6,15 €) uniquement pour la famille dont le prix facturé est inférieur au tarif extérieur appliqué sur Barby (3,85 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser à la ville de Chambéry une participation financière pour la restauration scolaire, correspondant à la différence entre le prix payé par la famille domiciliée sur la Commune de Barby dont l'enfant fréquente une classe spécialisée de la ville de Chambéry et le tarif extérieur appliqué sur Barby (6,15 €) pour la seule famille dont le prix facturé est inférieur au tarif extérieur appliqué sur Barby, soit une participation de la Commune à hauteur de 2,30 € par repas.

VII. VENTE DE PARCELLE : COMMUNE DE BARBY / MME YVELINE LAZZARELLI ET MME ET MR DIDIER NOEL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme LAZZARELLI et de Mme et Mr NOËL d'acquérir une parcelle communale située dans le lotissement « Le Hameau de la Bathie » - « allée du Rossignol » et cadastré de la manière suivante :

Parcelles	Lieudit	Contenance totale	Zonage
AB 155	« Pré Lavocat »	32 m ²	UD

Cette parcelle est composée d'un local à ordures ménagères désaffecté depuis la mise en place des conteneurs semi enterrés en entrée de lotissement. Elle jouxte les propriétés de Mme LAZZARELLI et de Mme et Mr NOËL.

Madame le Maire précise que ce bien ne présente plus d'intérêt pour être conservé dans le patrimoine communal compte-tenu de sa désaffectation, de son état, de son emplacement et du peu de possibilité d'aménagement présenté par le bien.

Elle précise également que le Service France Domaine a émis un avis en date du 4 novembre 2014 et que le prix convenu entre les parties est de 6 500 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 1 abstention (C. ZANONI) :

- APPROUVE la vente de la parcelle susmentionnée à Mme LAZZARELLI et Mme et Mr NOËL pour un prix global de 6 500 € dont la clé de répartition sera à déterminer par les futurs acquéreurs.
- MANDATE les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
 - acte notarié : Madame le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes dans l'ordre du tableau,
 - acte administratif : le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement les autres Adjointes dans l'ordre du tableau.

COMMUNE DE BARBY

VIII. ARRETES SUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
17 décembre 2014	ECHO vert	Fourniture de dalles en nid d'abeille pour l'aménagement de l'Avenue Paul Chevallier	752,64 €
17 décembre 2014	RAVOIRE	Entretien des installations de ventilation CTA de l'Envolée pour 2015	465,50 €
18 décembre 2014	BOUYGUES Energies et Services	Signature d'un bon de commande dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public de la Bâtie	29 876,27 €
23 décembre 2014	Cabinet d'architecture Stéphanie LIORET	Avenant au contrat concernant le réaménagement de l'accueil de la Mairie	420,72 €
23 décembre 2014	Cabinet ABP Architecte	Contrat de maîtrise d'œuvre de la rénovation intérieure de l'école maternelle le Manège	9 072,00 €
6 janvier 2015	Entreprise DEUTERAND	Réparation du tracteur RENAULT	83,00 €
6 janvier 2015	Entreprise TORNICELLI Fils	Revêtement de sol de l'accueil de la Mairie	213,30 €
6 janvier 2015	Entreprise S.T.D.M. Isère Savoie – groupe Cham	Visite d'entretien annuelle des installations de chauffage de la maison GINOLLIN du logement Mairie 8 Impasse des Larmuzes	171,07 € 182,65 €
6 janvier 2015	Entreprise MOSAIC	Contrat d'assistance informatique pour l'année 2015	1 284,09 €
7 janvier 2015	ALPAX	Réparation porte métallique derrière la Mairie	795,00 €
8 janvier 2015	DIVERS CITE SERVICES	Réparation du gazon synthétique du City Stade au Clos Gaillard	610,00 €

COMMUNE DE BARBY

12 janvier 2015	EMP2A	Contrat de maintenance des portes automatiques de la Commune	847,20 €
13 janvier 2015	PROSENSOR	Fourniture d'enregistreurs de température et d'humidité pour l'ensemble des bâtiments communaux	382,10 €
13 janvier 2015	WATCO	Fourniture de ruban adhésif antidérapant pour les nez de marches des escaliers de l'Envolée	124,80 €
16 janvier 2015	SAVOIE PUB	Décoration adhésive sur le véhicule électrique RENAULT KANGOO	310,00 €
16 janvier 2015	ALLO CHAUFFAGE	Installation d'un thermostat d'ambiance simple sur le rideau d'air chaud du SAS d'entrée de la Mairie	267,80 €
22 janvier 2015	BERGER LEVRAULT	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015 Contrat de suivi de progiciels WMAGNUS et E. MAGNUS Contrat de suivi du système d'exploitation réseau	3 480,36 € 315,79 €
26 janvier 2015	SOELUS	Contrat annuel renouvelable pour le contrôle des matériels sportifs ou récréatifs Contrôle de la structure artificielle d'escalade au préau-gymnase	660,00 € 550,00 €

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 28 janvier 2015

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Mohamed ZAOUCHE